

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT



République Française
Ville de PORT-LOUIS
Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation 09 septembre 2026	Étaient présents Martine PASGRIMAUD , Cyril AUBERT , Isabelle CHARMOILLE , Constantin HAYS , Karen LINDSAY AUBERT , Philippe PASGRIMAUD , Isabelle LE DANTEC , Bruno DUCUING , Jean-Pascal NOBILEAU , Bernadette WEBER , Dominique LE COUTEUR , Hélène LE NÉZET , Magali POUEDRAS , Manee DEJEANTY
Nombre de membres En exercice 19 Présents 14 Représentés 02 Absents 03	Absents excusés ayant donné pouvoir de vote Anne CAPITANT , ayant donné pouvoir de vote à Bernadette WEBER , Robin ZAMORA , ayant donné pouvoir de vote à Bruno DUCUING
Sens des votes Pour 16 Contre 00 Abstention 00	Absents Roger LE VILAIN , Laurent DUMOLLARD , Nicolas BERGERON

AFFAIRES SCOLAIRES

D 2026 083 7°) Projet Alimentaire Territorial -PAT-, Désignation d'un élu référent

Exposé

Le Projet Alimentaire Territorial -PAT- est un plan d'action que pilote Lorient Agglomération pour favoriser une alimentation locale, bio, saine et solidaire en rapprochant producteurs et consommateurs. Dans le cadre du PAT, les communes doivent désigner un élu référent au sein de chaque Conseil municipal.

Mission de l'élu référent

- Piloter la stratégie locale : définir les orientations politiques de la commune en matière d'alimentation et d'agriculture,
- Coordonner les acteurs : faire le lien entre la mairie, les agriculteurs locaux, les artisans et les habitants,
- Suivre les projets : veiller à la bonne réalisation des actions prévues (comme l'approvisionnement des cantines ou les marchés locaux),
- Représenter la commune : assurer la liaison avec les autres collectivités et structures intercommunales qui portent le projet à plus grande échelle

Vu, le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L 111-2-2 qui encadre les PAT,

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 07 septembre 2026,

Vu, la candidature de Karen Lindsay Aubert

Considérant que la Commune de Port-Louis doit désigner un représentant chargé du Projet Alimentaire Territorial

Après avoir entendu cet exposé, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **désigne Karen Lindsay Aubert comme représentant chargé du Projet Alimentaire Territorial,**
- **charge Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 28 septembre 2026
Le secrétaire de séance, Constantin HAYS. **La Maire, Martine PASGRIMAUD.**

